Fiche d'information

La complémentarité de la consommation d'électricité renouvelable et de la compensation carbone

ORIGO

ecoact
an atos company

Sommaire

Introduction 03

Qu'est-ce qu'un Energy Attibute Certificate (EAC) ? 04

La compensation carbone volontaire, c'est quoi ? 05

EAC et crédit carbone : deux outils complémentaires 06

EAC et CCV : 2 solutions encadrées par des cadres législatifs et des standards internationaux solides 07

Introduction

En signant l'accord de Paris, la communauté internationale s'est engagée à maintenir le réchauffement climatique en dessous des 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Selon le rapport spécial du GIEC sur la neutralité carbone, il faut, en effet, contenir la hausse de la température mondiale à 1,5 °C pour éviter les pires conséquequences du changement climatique.

Pour atteindre cet objectif, chacun se doit d'agir à son échelle. Pour une entreprise, construire une stratégie carbone repose sur 3 étapes clés : Mesurer, Réduire et Compenser. Dans ce document, des solutions aux étapes de réduction et de compensation sont apportées.

Qu'est ce qu'un Energy Attribute Certificate (EAC) ?

Consommer de l'électricité verte, c'est s'assurer que l'équivalent de sa consommation électrique est injecté sur le réseau à partir d'une centrale de production renouvelable. Pour cela, des mécanismes de traçabilité ont été mis en place, qui se reposent sur des documents officiels nommés Energy Attribute Certificates (EACs).

Définition

L'électricité verte est une électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables (le soleil, le vent, l'eau et la terre). Ces sources sont décarbonées et inépuisables.

Chaque EAC est un numéro unique attribué à une mégawattheure (1 MWh) d'électricité produit et injecté dans le réseau par une unité de production renouvelable ou de cogénération. Il permet de tracer l'électricité verte du producteur au consommateur ; l'EAC est l'unique moyen de tracer commercialement l'électricité.

Dans le monde, en fonction de la zone géographique les mécanismes de traçabilité portent un nom différent : les Garanties d'Origine (GOs) en Europe, les Renewable Energy Certificates (RECs) en Amérique du Nord et les RECs internationaux (I-RECs) ailleurs dans le monde.

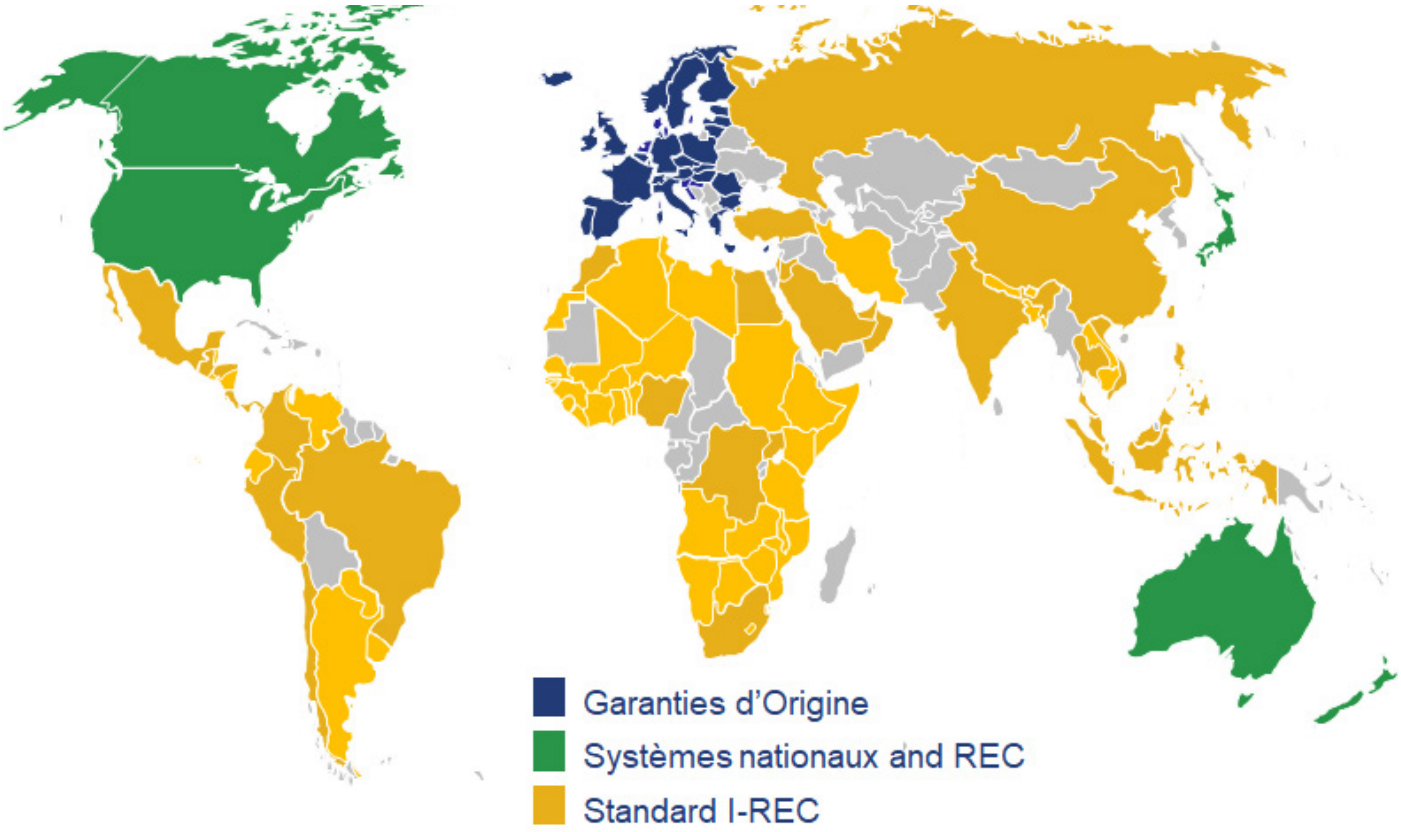

La compensation carbone volontaire, c'est quoi ?

La compensation carbone est définie par une action qui consiste à financer des réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) ou la séquestration de GES équivalentes aux émissions résiduelles d'une organisation, entreprise ou territoire.

Ce financement de projets dits de compensation carbone s'effectue en acquérant des réductions d'émissions, aussi appelées crédits carbone. Un crédit carbone correspond à 1 tonne équivalent de CO_2 évitée par le projet.

La compensation carbone volontaire (CCV) joue un rôle important dans la lutte contre le changement climatique en permettant de générer du financement conséquent pour réduire les émissions de GES et renforcer les puits de carbone naturels (forêts, utilisation des sols, océans) ou technologiques ; éviter l'émission d'une tonne de CO_2 quel que soit le lieu géographique ou la méthode apporte le même bénéfice climatique. C'est en effet un des outils clés à notre disposition pour atteindre zéro émission nette au niveau mondial à l'horizon 2050 : seul scénario compatible avec un réchauffement climatique bien en dessous de 2 °C.

EAC et crédits carbone : deux outils complémentaires

Les EAC : un outil de réduction

Acheter de manière responsable son électricité en consommant de l'électricité verte est un engagement RSE fort. Il permet aux organisations de :

- **Lutter contre le réchauffement climatique en réduisant leur impact carbone :** les EACs sont reconnus par le GHG Protocol, le CDP et le RE100 comme vecteur de réduction des émissions du Scope 2 pour les organisations. Consommer des EAC peut réduire leur Scope 2 à zéro émission de CO_2.

- **Être acteur de la transition énergétique :** Grâce aux EAC, l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables bénéficie d'un complément de rémunération et devient ainsi plus rentable. Elle peut alors remplacer progressivement les moyens de production polluants qui alimentent le réseau électrique.

- **Avoir une flexibilité sur le choix de leur consommation renouvelable d'électricité :** Les EAC permettent une gestion fine et flexible du budget et du portefeuille de projets soutenus (sélection de localisation, de technologie et de label de qualité). C'est un outil adapté aux grandes organisations engagées pour le climat et implantées dans de nombreux territoires.

Le crédit carbone : un outil de compensation des émissions résiduelles

La compensation carbone volontaire permet aux organisations de contribuer aux objectifs de développement durable et de zéro émission nette. Elle permet également de participer à la solidarité internationale et d'accélérer la transition bas carbone à l'échelle mondiale ; par conséquent, c'est une opportunité pour les organisations d'affirmer leur leadership sur les questions climatiques et environnementales.

Cela explique pourquoi les organisations et notamment les entreprises se décident à soutenir des projets de compensation carbone. Pour maximiser pleinement cet investissement, il est indispensable de privilégier les crédits qui soient pertinents pour votre structure, qui génèrent des co-bénéfices (biodiversité, socio-économique, ODD...) et surtout qui bénéficient d'une certification robuste et reconnue.

EAC et CCV : 2 solutions encadrées par des cadres législatifs et des standards internationaux solides

Pour les EAC

La transparence et la sécurité dans l'approvisionnement en électricité sont assurées par l'intermédiaire de registres publics, pouvant être vérifiés par les auditeurs et permettant d'attester l'origine renouvelable de l'énergie utilisée. Les bonnes pratiques sont promues par RECS International (fondation à but non lucratif) qui est garante d'une harmonisation des systèmes.

De plus, des labels de qualité comme EKOEnergy viennent certifier les efforts supplémentaires faits par les centrales de production. Ce label garantit que des critères de durabilité et de respect de l'environnement fixés par le label sont respectés et qu'une partie du tarif de la GO est réinvestie dans de nouveaux projets.

Tous les mécanismes de traçabilité d'électricité renouvelable sont encadrés par la législation et/ou des standards internationaux robustes :

Les garanties d'origine (GOs)

Le système des Garanties d'Origine est encadré par la Directive européenne 2009/28/CE et par leur transposition dans le droit national des pays membres de l'Union Européenne ainsi que quelques pays signataires (Norvège, Suisse, Islande). Il s'agit d'un système homogène sur la zone de traçabilité de l'électricité consommée. A partir de 2021, le cadre réglementaire sera encore davantage solidifié avec la transposition de l'article 19 de la nouvelle directive 2018/2001/CE.

Les Renewable Energy Certificates (REC)

Les Renewable Energy Certificates découlent de réglementations nationales (Etats-Unis, Canada).

Les International Renewable Energy Certificates (I-REC)

Les International Renewable Energy Certificates sont gérés par une fondation à but non lucratif basée à Londres, l'I-REC Standard, et sont disponibles dans des pays qui ne bénéficient pas ou pas encore d'une réglementation en la matière.

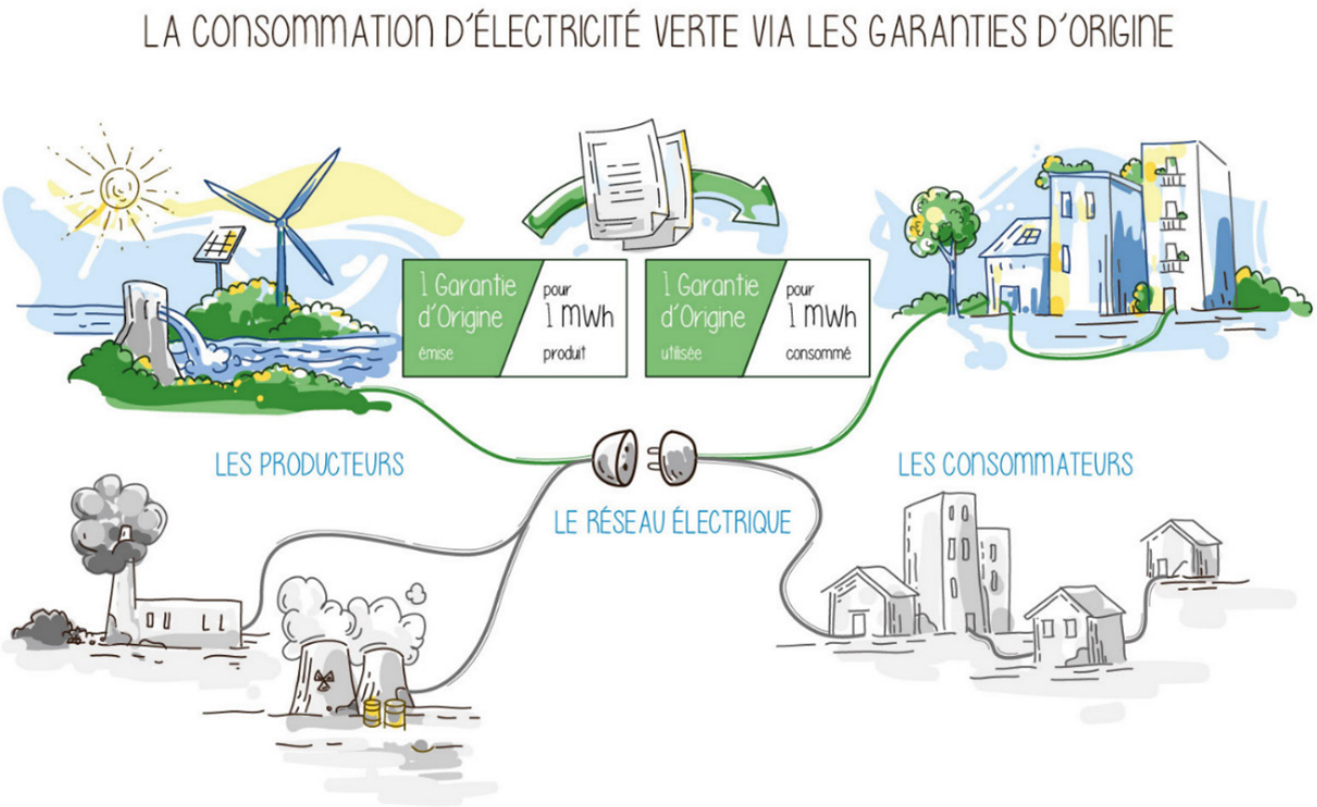

Pour la compensation carbone

Chaque projet de compensation carbone est mis en oeuvre à partir d'une méthodologie précise développée par des experts et certifiée par un organisme indépendant. Cette méthodologie permet une comptabilisation des émissions de GES évitées ou séquestrées du projet, qui est vérifiée pour bénéficier de la certification de l'organisme (tel que Gold Standard ou VCS). Sans cette certification, le projet ne peut pas émettre de crédits carbone qui soient ensuite utilisés par une entreprise, une organisation ou un territoire.

Pour assurer l'intégrité environnementale de la compensation carbone, des standards ou des organismes de certification définissent, en consultation avec les différents acteurs du marché carbone, les exigences relatives à la qualité des crédits carbone générés par des projets ou par la séquestration de GES.

Le respect des exigences formulées par les standards est assuré par des organismes de certification qui évaluent les projets et émettent des opinions sur leur conformité. Il est indispensable de vérifier que les projets de compensation carbone sont validés et vérifiés par des standards internationaux reconnus. Il ne suffit pas de planter un arbre pour compenser !

Les standards de référence sur le marché volontaire sont :
- le **Gold Standard**, créé par l'ONG World Wild Fund (WWF) en 2006,
- le **Verified Carbon Standard (VCS)**, géré par VERRA, une organisation à but non lucratif,
- l'**American Carbon Registry**,
- le **Climate Action Reserve**.

Fiche d'information

Action climatique. Création de valeur.

EcoAct, une société Atos, est l'acteur de référence de la décarbonation des entreprises. En tant que société internationale de conseil et de développement de projets, nous accompagnons les entreprises, les institutions et les territoires dans l'atteinte de leurs ambitions climatiques.

Nous intervenons en tant que facilitateur pour intégrer les défis complexes liés à la transition vers un monde bas-carbone et pour guider les dirigeants et leurs équipes dans la transformation de leur business model, pour faire de l'action climat un véritable levier de performance.

EcoAct France
contact@eco-act.com
+ 33 (0) 1 83 64 08 70

EcoAct USA
usaoffice@eco-act.com
+1 917 744 9660

EcoAct Turkey
turkeyoffice@eco-act.com
+90 (0) 312 437 05 92

EcoAct UK
ukoffice@eco-act.com
+44 (0) 203 589 9444

EcoAct Spain
contacta@eco-act.com
+34 935 851 122

EcoAct Kenya
info@climatepal.com
+254 708 066 725

Origo a pour mission de faciliter l'accès à l'électricité de sources renouvelables pour les entreprises et collectivités par l'utilisation de mécanismes de traçabilité.

Membre du RECS international, Origo vous assure une politique de sourcing énergétique de qualité. L'équipe d'Origo crée une solution sur mesure pour répondre à vos besoins en jouant sur les paramètres suivants : la technologie de production (solaire, éolien...), la zone géographique de production et les labels de qualité des centrales de production. Origo est partenaire officiel d'EKOEnergy en France.

Origo
origo-renouvelable.com
contact@origo.re
+ 33 (0)9 54 37 11 94

Fanchon Dufau
Responsable grands comptes
f.dufau@origo.re
+33 (0)7 88 81 93 60

Clément Ricard
Responsable grands comptes
c.ricard@origo.re
+33 (0)6 37 18 25 12